

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P.LAS-0041

À toutes les personnes intéressées par un projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.).

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné :

QUE le conseil a adopté à sa séance du 7 juillet 2008, un projet de règlement intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* », portant le numéro P.LAS-0041.

QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le 18 août 2008 à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55 avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 10 août 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING DRAFT BYLAW NUMBER P.LAS-0041

To all interested persons in a draft bylaw concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable.

PUBLIC NOTICE is hereby given:

THAT the Council has adopted at its meeting of July 7, 2008, a draft bylaw entitled « *Bylaw concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable* » bearing number P.LAS-0041.

THAT a public consultation meeting will be held on August 18, 2008, at 7:00 p.m. in the City Borough Chamber located at 55 avenue Dupras, LaSalle. During this public meeting, the Mayor, or another member of Council, will explain the draft bylaw, as well as the effects of its adoption; and will hear those persons who wish to express themselves on the subject.

THAT this draft bylaw does not contain specific provisions that makes it subject to approval by referendum.

The draft bylaw may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on August 10, 2008

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

